

DEPARTEMENT
ISERE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE**

N° D'ORDRE
22/2025

DELIBERATION
du Conseil d'Administration du 23 Septembre 2025

Objet :
Ressources Humaines
- Ajustement des
effectifs et emplois

Présents : Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, TURKI Hajera, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Marie-Hélène GRENIER, Membre Qualifié, Philippe GUERIN, Christian FERRANTE, Membres Nommés.

Absents: Michel VENDRA Président du CCAS, Mylène GOURGAND, Conseillère Municipale, Denis LAQUAZE, Alexandre MIGLIORE Membres Qualifiés, Cécile COIGNE, Membre nommé.

Pouvoirs : Cécile COIGNE a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Date convocation : **18/09/2025**
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 9

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 16 septembre 2025,

CONSIDÉRANT les mouvements du personnel et les recrutements en lien avec ces mouvements nécessitant ainsi de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune ci-dessous,

CONSIDÉRANT que ces postes peuvent être occupés par la voie contractuelle selon la réglementation en vigueur,

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la collectivité			
	MODIFICATION	MOTIF	CREATION
1	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (28 h) CCAS	Fin de contrat	

PROPOSE au Conseil d'Administration :

D'ADOPTER les mouvements tels que cités ci-dessus,

D'INSCRIRE au budget principal de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération n° 22/2025 relative à l'ajustement des effectifs et emplois présentés et à l'inscription au budget principal de la ville de Sassenage des crédits nécessaires au chapitre 012.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
A Sassenage, le 30 Septembre

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT



Délibération n° 22/2025
du 23 Septembre 2025